

VILLE DE

JARD SUR MER

BULLETIN MUNICIPAL 2022



S O M M A I R E

● Conseil Municipal // p. 4

- > Présentation des élus
- > Permanences
- > Commissions municipales

● Urbanisme et bâtiments // p. 7

- > Transfert de la compétence PLUi
- > Ce qui change en matière d'urbanisme
- > Dématérialisation des autorisations d'urbanisme
- > Service urbanisme de la Mairie
- > Quelques notions d'urbanisme à retenir
- > À propos des annexes
- > À propos des clôtures
- > Quelles autorisations pour quel type de travaux ?
- > Chiffres clés de l'urbanisme
- > CAUE
- > Le chantier de la Mairie dans le timing
- > De nouvelles ailes pour le moulin de Conchette
- > Poste de secours de la plage de la Mine
- > Rénovation des sanitaires communaux
- > Rénovation de la salle omnisports et des terrains de tennis

● Sécurité // p. 12

- > Extension de la zone 30
- > Sécurité des plages
- > Un arrêt de car scolaire matérialisé à « La Davière »

● Voirie // p. 13

- > Réaménagement de la rue des Héronnais
- > Révision du plan de circulation
- > Travaux d'effacement des réseaux aériens
- > Embellissement des transformateurs

● Environnement // p. 14

- > Jard-sur-Mer commune test zéro déchet, c'est parti !
- > Acquisition d'espaces naturels et forestiers
- > Site de Morpoigne
- > Labellisation Pavillon Bleu
- > Cimetière

● Affaires économiques // p. 15

- > Rencontre avec les commerçants et les artisans jardais

● Jeunesse // p. 16

- > Renouvellement du Conseil Municipal des Enfants
- > Passeport du Civisme
- > Éducation à la sécurité routière
- > Restaurant scolaire
- > Les 4 saisons

● Affaires sociales // p. 18

- > CCAS
- > Vaccination COVID-19 : mise en place d'un transport collectif
- > Colis de Noël des ainés
- > Déplacement solidaire
- > ADMR
- > Mission Locale
- > Transport scolaire
- > Création d'un logement d'urgence
- > France Services

● Affaires culturelles // p. 20

- > Nouveau service à la médiathèque : la boîte de retour
- > Une naissance, un livre
- > Commission « culture et patrimoine »

● Animations // p. 21

- > Rétrospective 2021
- > OMSL

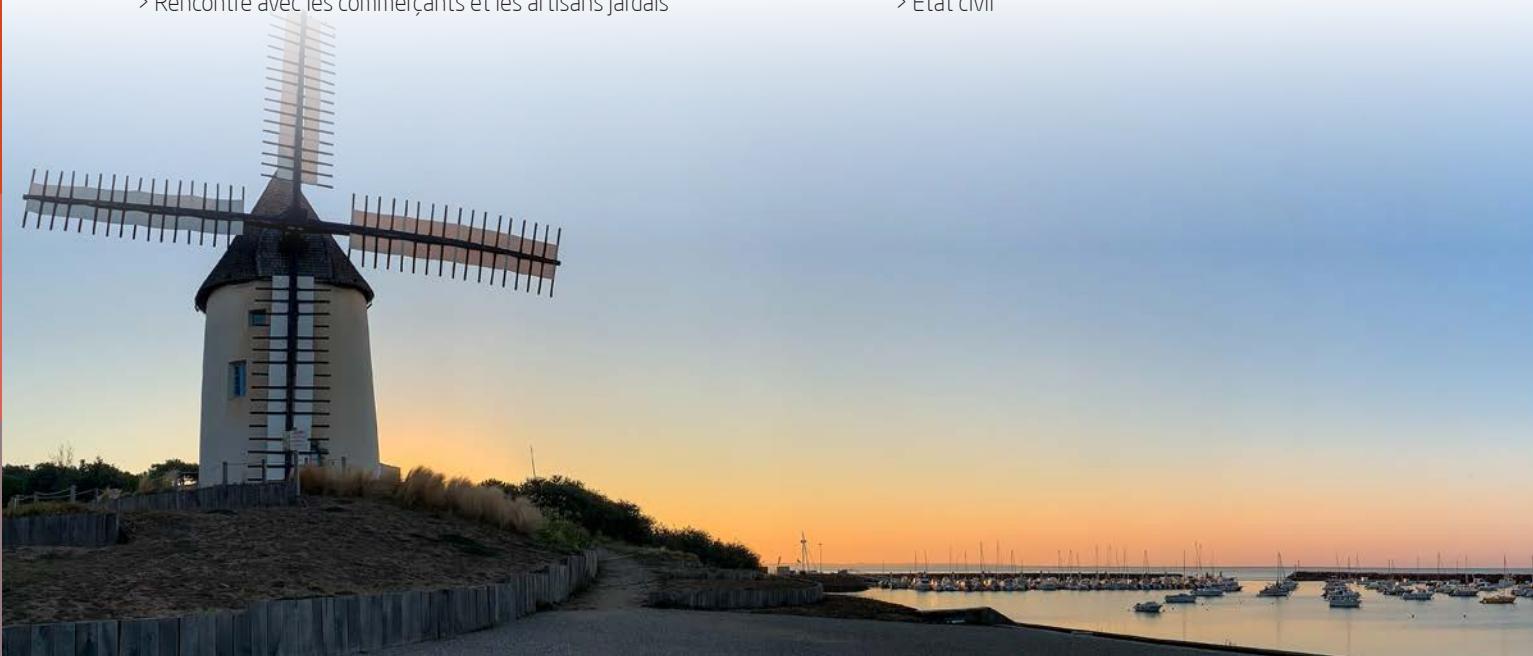
● Ressources Humaines // p. 23

- > Accueil de stagiaires
- > Conventions de disponibilité signées entre la Mairie et le SDIS

● Expression libre // p. 23

● Jard utile // p. 24

- > Vendée Grand Littoral
- > Calendrier de collecte des déchets
- > Services : horaires et coordonnées
- > Communication
- > Inscriptions sur les listes électorales
- > Démarches administratives
- > Location de salles et de matériel
- > État civil



“ Le Mot du Maire

Chères jardaises, chers jardais,

L'année 2021 ne nous a pas permis de retrouver la totalité de nos habitudes de vie dans la sérénité. Nous avons encore dû conjuguer avec la pandémie et nous en accommoder dans notre quotidien. Les temps de convivialité, maillons de nos échanges, se sont raréfiés, voire annulés.

Certains d'entre nous ont souffert de cette rupture, notamment les associations qui n'ont pu fonctionner correctement. Et pourtant, elles restent importantes dans l'attractivité de notre ville.

Au fil des pages de ce bulletin, vous trouverez un résumé de ce qui a été réalisé et ce qui s'est passé dans notre commune ; avec entre autres le renouvellement du Conseil Municipal des Enfants et la remise du Passeport du Civisme aux CM2.

L'année fut aussi marquée par l'organisation de dépistages de la COVID-19 et d'un transport collectif pour accompagner les aînés au centre de vaccination, dès février 2021 et ce jusqu'au mois de décembre.

Comme en 2020, le Conseil Municipal a souhaité renouveler son soutien aux commerçants en facilitant l'occupation du domaine public et en repensant la circulation afin qu'ils puissent s'adapter aux décisions législatives.

Des travaux de voirie et d'effacement de réseaux ont compliqué nos déplacements mais ils façonnent le nouveau visage de notre ville. Le quartier de l'Île Perdue va pouvoir accueillir de nouveaux foyers.

Les services administratifs ont été déplacés à la Maison des Associations afin de poursuivre l'accueil de la population et maintenir un service public adapté. Les travaux de rénovation de la Mairie ont commencé ; ils doivent se terminer fin 2022.

Plusieurs grands projets sont prévus en cette nouvelle année. La sécurité des plages va être reconduite et renforcée. La rue des Héronnais sera reconfigurée. La procédure de refonte du plan de circulation se poursuivra. Le programme « Communes TEST Zéro Déchet » devrait nous faire repenser notre consommation écoresponsable.

Une volonté de mieux communiquer est également à l'étude. Comment nous approprier les nouvelles technologies pour vous transmettre les informations essentielles ?

Bien sûr, tout cela n'est possible qu'avec la présence et la collaboration des conseillers municipaux lors des commissions et une parfaite cohésion avec les différents services municipaux. Je tiens à les remercier toutes et tous car c'est ensemble que nous avançons pour maintenir le bien-vivre à Jard-sur-Mer.

Le Conseil Municipal et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et de concrétisation de vos projets.

BELLE ET HEUREUSE ANNÉE 2022 !

Le Maire, Sonia GINDREAU

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de Jard-sur-Mer est composé de 23 élus.

Bureau municipal



Sonia GINDREAU
Maire de Jard-sur-Mer



Céline PAOLI
1^{re} adjointe en charge
des affaires culturelles,
du patrimoine, de la
sécurité citoyenneté et de
la communication



Carl REMAUD
2^{eme} adjoint en charge
de la voirie, des bâtiments,
des espaces verts
et du développement
durable



Catherine BESNARD
3^{eme} adjointe en charge
du cadre de vie
et des affaires sociales



Patrick OYSELLET
4^{eme} adjoint en charge
des affaires scolaires,
de la jeunesse, des sports
et des animations



Thierry BENOTEAU
5^{eme} adjoint en charge
de l'urbanisme et des
finances

Conseillers municipaux



Rosane POLIDORI
Déléguée
à la communication



Olivier VRIGNON
Délégué à la voirie,
aux bâtiments,
aux espaces verts, au
développement durable et
aux affaires économiques



Didier LE BRAS
Conseiller municipal



Maryline GIRAUD
Conseillère municipale



Grégory BLUTEAU
Conseiller municipal



Audrey GIBOULEAU
Conseillère municipale



Jonathan MICHEAU
Conseiller municipal



Huguette VANHAUTE
Conseillère municipale



Karine RIANT
Conseillère municipale



Aline GRONDIN
Conseillère municipale



Romain TRICOIRE
Conseiller municipal



Yvette NANINCK
Conseillère municipale



Jean HERB
Conseiller municipal



Evelyne LIEVOUX
Conseillère municipale



Martine MARETTE
Conseillère municipale



Gérard BOURON
Conseiller municipal



Dominique ROBIN
Conseiller municipal

Élus de la majorité
Liste « Des énergies nouvelles pour demain »

Élus de la minorité
Liste « Unis pour Jard-sur-Mer »

Permanences des élus

Venez à la rencontre des élus.

Prenez rendez-vous en contactant l'accueil de la Mairie au 02 51 33 40 17.

- **Sonia GINDREAU - Maire**

Sur rendez-vous

- **Céline PAOLI - 1^{ère} adjointe**

Affaires culturelles et patrimoine

Sécurité citoyenneté - Communication

Lundi, de 16h30 à 18h00

- **Carl REMAUD - 2^{ème} adjoint**

Voirie - Bâtiments - Espaces verts - Développement durable

Lundi, de 16h30 à 18h00

- **Catherine BESNARD - 3^{ème} adjointe**

Cadre de vie - Affaires sociales

Mercredi, de 10h00 à 12h00

- **Patrick OYSELLET - 4^{ème} adjoint**

Affaires scolaires et jeunesse - Sports - Animations

Mardi, de 10h00 à 12h30

- **Thierry BENOTEAU - 5^{ème} adjoint**

Urbanisme - Finances

Mardi, de 10h00 à 12h00



Commissions municipales

Les commissions municipales sont chargées d'examiner les questions à soumettre, pour certaines, au Conseil Municipal. Elles donnent un avis sur les dossiers et les projets relevant de leur domaine de compétence. Au total, 11 commissions ont été créées.

Le Maire est le président de droit des commissions municipales.

COMMISSION FINANCES

Elle est chargée de définir les grandes orientations budgétaires. Elle tient également une place centrale dans la fiscalité directe locale.

- **Thierry BENOTEAU**

- Didier LE BRAS
- Olivier VRIGNON
- Grégory BLUTEAU
- Carl REMAUD
- Huguette VANHAUTE
- Martine MARETTE
- Evelyne LIEVOUX

COMMISSION AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Elle est chargée de soutenir et de favoriser le développement des activités commerciales et artisanales locales ainsi que de promouvoir les marchés (droits de place).

- **Olivier VRIGNON**

- Thierry BENOTEAU
- Romain TRICOIRE
- Carl REMAUD
- Huguette VANHAUTE
- Gérard BOURON
- Martine MARETTE
- Céline PAOLI (*référente « commerçants et artisans »*)

COMMISSION URBANISME

Elle a pour mission d'étudier les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...) et de suivre l'évolution urbanistique de la commune en lien avec le Plan Local d'Urbanisme.

- **Thierry BENOTEAU**

- Carl REMAUD
- Olivier VRIGNON
- Audrey GIBOULEAU
- Huguette VANHAUTE
- Jonathan MICHEAU
- Grégory BLUTEAU
- Didier LE BRAS
- Jean HERB (son suppléant : Gérard BOURON)

COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE

Elle étudie et propose la mise en place d'actions ou de projets à caractère culturel. De plus, elle a pour mission la préservation et la mise en valeur du patrimoine jardais. Elle travaille en étroite collaboration avec Vendée Grand Littoral et les associations jardaises non sportives.

- **Céline PAOLI**

- Rosane POLIDORI
- Karine RIANT
- Huguette VANHAUTE
- Evelyne LIEVOUX
- Jean HERB



COMMISSION SÉCURITÉ, CITOYENNETÉ

Elle est chargée d'orienter la politique sécuritaire de la commune, en lien avec la Police Municipale et la Gendarmerie. Son rôle est aussi de réfléchir aux difficultés liées à la circulation routière et de faire des propositions d'aménagement.

- **Céline PAOLI**

- Rosane POLIDORI
- Karine RIANT
- Huguette VANHAUTE
- Catherine BESNARD
- Gérard BOURON (son suppléant : Dominique ROBIN)

COMMISSION VOIRIE, ESPACES VERTS, BÂTIMENTS PUBLICS, ENVIRONNEMENT

Elle a pour rôle de définir et de proposer des choix d'aménagement en matière de réfection des voies communales, d'entretien des espaces verts et de fleurissement. Elle s'occupe également des questions relatives au développement durable, à l'entretien et à la rénovation des différents bâtiments communaux.

- **Carl REMAUD**

- Olivier VRIGNON
- Grégory BLUTEAU
- Céline PAOLI
- Karine RIANT
- Jonathan MICHEAU
- Yvette NANINCK
- Dominique ROBIN (son suppléant : Jean HERB ou Gérard BOURON)

COMMISSION CADRE DE VIE, LOGEMENT

Elle vise à améliorer le cadre de vie des habitants en matière de logement, à favoriser l'accès à la propriété, ainsi qu'à apporter des solutions pour la recherche d'un hébergement d'urgence ou saisonnier.

- **Catherine BESNARD**

- Maryline GIRAUD
- Audrey GIBOULEAU
- Romain TRICOIRE
- Evelyne LIEVOUX (son suppléant : Jean HERB)

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES, JEUNESSE

Elle gère les dossiers inhérents aux écoles et traite tous les sujets ayant un lien avec la jeunesse (restaurant scolaire, affaires scolaires et périscolaires, Conseil Municipal des Enfants, Passeport du Civisme...).

- **Patrick OYSELLET**

- Maryline GIRAUD
- Catherine BESNARD
- Céline PAOLI
- Aline GRONDIN
- Yvette NANINCK
- Martine MARETTE (sa suppléante : Evelyne LIEVOUX)

COMMISSION ANIMATIONS

Elle participe à l'organisation des différentes manifestations communales qui ont lieu tout au long de l'année (animations estivales, forum des associations, fête de la musique, etc.). Elle a aussi pour objectif de favoriser le développement de la vie associative en aidant les associations à réaliser leurs projets.

- **Patrick OYSELLET**

- Maryline GIRAUD
- Jonathan MICHEAU
- Carl REMAUD
- Rosane POLIDORI
- Romain TRICOIRE
- Dominique ROBIN
- Gérard BOURON

COMMISSION COMMUNICATION

Elle définit les moyens de communication à mettre en œuvre afin d'informer de façon régulière la population, de promouvoir les actions de la commune et des associations. Elle est chargée d'élaborer les supports de communication ainsi que de gérer les réseaux sociaux et le site Internet de la ville.

- **Rosane POLIDORI**

- Céline PAOLI
- Karine RIANT
- Huguette VANHAUTE
- Aline GRONDIN
- Evelyne LIEVOUX (son suppléant : Jean HERB)

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) intervient dans les domaines suivants : l'aide sociale légale et facultative, les actions et les activités sociales.

- **Présidente : Sonia GINDREAU**

- **Vice-présidente : Catherine BESNARD**
- Rosane POLIDORI
- Maryline GIRAUD
- Huguette VANHAUTE
- Evelyne LIEVOUX
- Yolande MACHUT (UDAF)
- Bernadette RAY (Secours Catholique)
- Jean-Michel RAVON (Valentin Hauy)
- Jean-Paul CHAMPION (Les Amis Jardais)
- Raphaël TOLVE (AIDVY)



Urbanisme et bâtiments

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLUi

Le transfert « de droit » de la compétence PLUi aux intercommunalités prévu par la loi ALUR du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové est entré en vigueur pour la Communauté de communes par arrêté préfectoral en date du 18 mars 2021.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune va donc être remplacé par un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Le calendrier prévisionnel est établi comme suit :

- Diagnostic et enjeux en 2022,
- Définition du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) en 2023,
- Définition du zonage, rédaction du règlement et des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) en 2024,
- Délibération arrêtant le projet de PLUi en 2025,
- Enquête publique et approbation du PLUi en 2025.

Par délégation de Vendée Grand Littoral, les communes conservent l'exercice du Droit de Préemption Urbain (DPU) dans les périmètres sur lequel il a été institué et ce, dans le champ de leurs compétences. Sont exclues les Zones d'Activités Économiques, les zones 1Aue et UE des PLU en vigueur.



CE QUI CHANGE EN MATIÈRE D'URBANISME

Le Parlement a promulgué le 22 août 2021 la loi N°2021-1104 dite « **Loi Climat et Résilience** » qui entre autres s'attaque à l'artificialisation des terres due à l'étalement urbain, aux dispositifs de production d'énergies renouvelables, aux aires de stationnement, à la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Un nouveau certificat d'urbanisme dite « de projet » voit le jour.

Il est créé un nouveau droit de préemption afin d'adapter les territoires au recul du trait de côte dans certaines zones littorales.

L'ouverture à l'urbanisation de nouveaux secteurs sera autorisée à condition que les zones urbanisées (zones U) soient déjà utilisées.

Les règles d'urbanisme devront également être adaptées pour parvenir à diviser par deux (par rapport à la décennie précédente) l'artificialisation des sols d'ici 2030.

DÉMATÉRIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

À compter du 1^{er} janvier 2022, la commune de Jard-sur-Mer dématérialise ses démarches en matière d'autorisations d'urbanisme, aussi bien pour les professionnels que pour les administrés.

Vous pourrez désormais effectuer vos demandes en ligne par le biais d'un guichet unique sur le site web : urbanisme.vendeegrandlittoral.fr/guichet-unique.

Ce portail permet de déposer des demandes d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, de démolir et d'aménager) de façon dématérialisée. Les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) peuvent également être déposées par ce guichet.

SERVICE URBANISME DE LA MAIRIE



Béatrice Loret vous accueille avec ou sans rendez-vous, du lundi au vendredi, aux horaires habituels de la Mairie.





QUELQUES NOTIONS D'URBANISME À RETENIR

- SURFACE DE PLANCHER : somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment (moins l'isolation), déduction faite des surfaces de vides, combles, aires de stationnement (garage) et caves.

- SURFACE TAXABLE : surface de plancher close et couverte, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment y compris les aires de stationnement comme les garages (moins l'isolation), déduction faite des surfaces de vides. Cette surface taxable sert au calcul de la taxe d'aménagement.

- EMPRISE AU SOL : il s'agit de la surface au sol que tous les bâtiments occupent sur le terrain. L'emprise au sol est la projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus.

Sur la commune de Jard-sur-Mer, l'emprise au sol est la suivante :

- ZONE UA : 100%,
- ZONE UB : 60%,
- ZONE UC : 25%,
- ZONE UCA : 20% (Parc de la Grange),
- ZONE 1AUA : 60%,
- Zone NH2 : 30%.

À PROPOS DES ANNEXES

Les cabanons ou abris de jardin doivent être des annexes d'habitation et leur surface ne doit pas dépasser 12 m². Ils peuvent être implantés en limite séparative ou à un mètre minimum des limites séparatives de propriété (sous réserve des dispositions du Code civil).

Au-delà de 12 m², les annexes doivent être implantées soit en limite séparative, soit à 3 m minimum des limites séparatives.

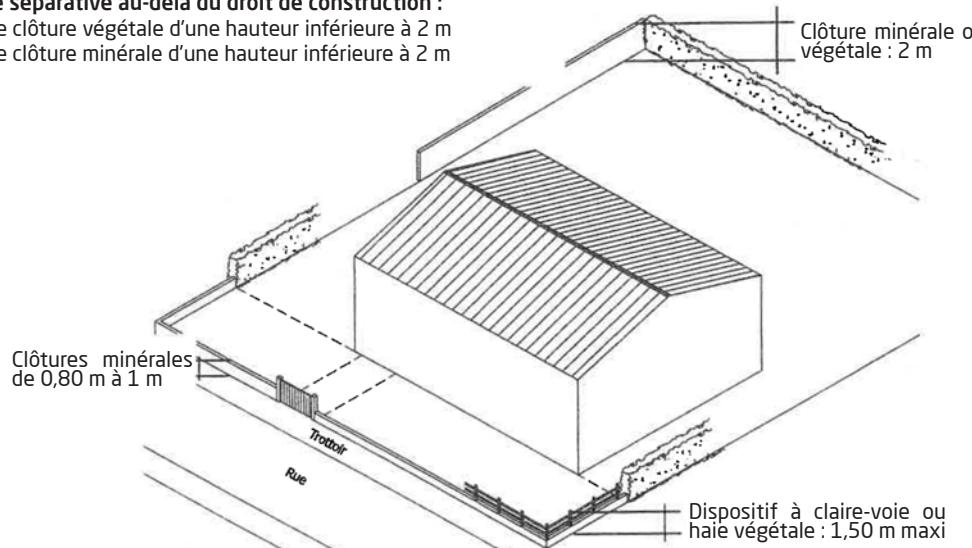
Les annexes comprises entre 5 et 20 m² font l'objet d'une déclaration préalable, au-delà elles sont soumises aux formalités du permis de construire.

À PROPOS DES CLÔTURES

Minérale ou végétale, leur édification est subordonnée à une déclaration préalable. En ce qui concerne leur hauteur, veuillez vous référer au schéma ci-après.

En limite séparative au-delà du droit de construction :

- Soit une clôture végétale d'une hauteur inférieure à 2 m
- Soit une clôture minérale d'une hauteur inférieure à 2 m



En façade sur rue et en limites séparatives jusqu'au droit de la construction :

- Soit un muret enduit ou en pierre de 0,80 m à 1 m de hauteur
- Soit un muret complété par un dispositif à claire-voie (1,50 m maxi)
- Soit une clôture végétale de 1,50 m maxi

QUELLES AUTORISATIONS POUR QUEL TYPE DE TRAVAUX ?



MODIFICATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR

- ① Création ou modification d'ouverture : déclaration préalable
- ② Pose de panneaux solaires : déclaration préalable
- ③ Rénovation de toiture : déclaration préalable
- ④ Installation de fenêtre de toit : déclaration préalable
- ⑤ Ravalement, peinture de façade : déclaration préalable

CONSTRUCTION D'UNE ANNEXE

- ⑥ Construction d'un abri de jardin, d'un local technique :
 - Moins de 5 m² SP* ou ES* : aucune formalité
 - Moins de 20 m² SP* ou ES* : déclaration préalable
 - Plus de 20 m² SP* ou ES* : permis de construire
- ⑦ Aménagement de garage en pièce habitable avec modification de l'aspect extérieur : déclaration préalable

RÉALISATION D'UNE EXTENSION

- ⑧ Construction d'une pièce supplémentaire, d'une véranda, d'une terrasse couverte...
 - EN ZONE URBAINE (U)
 - Moins de 40 m² SP* ou ES* : déclaration préalable
 - Plus de 40 m² SP* ou ES : permis de construire
 - DANS LES AUTRES ZONES (A, N, AU)
 - Moins de 20 m² SP* ou ES* : déclaration préalable
 - Plus de 20 m² SP* ou ES* : permis de construire

INSTALLATION D'UN PORTAIL OU D'UNE CLÔTURE (à l'alignement ou en limite séparative)

- ⑨ Édification ou modification de la clôture : déclaration préalable
- ⑩ Création ou modification de l'accès : déclaration préalable

INSTALLATION D'UNE PISCINE ENTERRÉE OU HORS SOL

- ⑪ - Piscine de 10 à 100 m² : déclaration préalable
- Piscine de plus de 100 m² : permis de construire

*SP : Surface de Plancher
*ES : Emprise au Sol



Quelques CHIFFRES

Au 15/12/2021

- > **5 permis d'aménager** (lotissement) ont été délivrés contre 4 en 2020 sur la même période.
- > **135 permis de construire ont été déposés contre 111 l'an dernier.** Sur ces 135 permis de construire, 71 sont destinés à la construction de maisons individuelles, dont 69 % pour une occupation principale et 31 % à titre secondaire.
- > **301 déclarations préalables de travaux** concernant des clôtures, abris de jardin ou autres travaux auront été également instruites par le service urbanisme.

Le Conseil Municipal a approuvé l'étude des commissions « urbanisme » et « finances » pour la revalorisation du montant de l'aide à l'accession à la propriété des lots de la ZAC de l'Île Perdue à 15 000 €.



LES CONSEILS GRATUITS D'UN ARCHITECTE POUR VOTRE PROJET ?

Prenez rendez-vous avec le CAUE de la Vendée

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vendée) est une association départementale, de conseil, d'aide à la décision, d'information et de formation, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Une de ses missions est de vous conseiller gratuitement en amont, pour la construction, l'extension ou la réhabilitation de votre habitation.

85 Vendée
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement



CONSTRUIRE

ADAPTER

AGRANDIR

SURELEVER

REHABILITER

DIVISER



Renseignements
02 51 37 44 95
caue85@caue85.com

> en savoir + : www.caue85.com



Architecte - Vendredi architecture et urbanisme (recto photo haute)
Architecte - Atelier K'Idé Architecture (verso photo basse)
Architecte - Atelier K'Idé Architecture (verso)
Photographe - François DANTART

LE CHANTIER DE LA MAIRIE DANS LE TIMING

Les travaux de désamiantage et de démolition sont terminés. La construction du nouveau bâtiment va pouvoir débuter en janvier 2022 et devrait s'achever en fin d'année. Afin d'avoir une réintégration paysagère du nouveau bâtiment, le parvis de l'Hôtel de Ville sera réaménagé et le monument aux morts sera déplacé.



DE NOUVELLES AILES POUR LE MOULIN DE CONCHETTE

Début octobre 2021, les ailes du Moulin de Conchette dites vergues et l'arbre moteur qui permet leur rotation, ont été démontés de l'édifice pour être remplacés.

Emblème de la ville, le moulin retrouvera ses ailes au printemps prochain afin qu'elles puissent à nouveau tourner pour le plus grand plaisir des jardais et des touristes.

L'intérieur sera également réhabilité en changeant l'escalier et les planchers afin de pouvoir l'ouvrir au public lors d'expositions ou de visites du patrimoine.

POSTE DE SECOURS DE LA PLAGE DE LA MINE

Après la rénovation intérieure du poste de secours de la plage de la Mine en 2021. Cette année sera celle de son intégration paysagère. Un architecte a été choisi pour travailler sur le projet et déposer les autorisations administratives courant 2022. Cet aménagement comprendra le déménagement des commerçants à proximité immédiate du poste de secours.

RÉNOVATION DES SANITAIRES COMMUNAUX

Devenus vétustes, les sanitaires des Ormeaux, de l'église et de la capitainerie seront rénovés afin d'être opérationnels pour la saison 2022.

RÉNOVATION DE LA SALLE OMNISPORTS ET DES TERRAINS DE TENNIS

L'année 2022 va nous permettre de nous conforter dans nos choix de rénovation partielle de la salle omnisports du complexe Madoreau. L'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée a ainsi été missionnée pour travailler sur le changement de la toiture de la salle, combiné avec la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques. Dans cette étude, sont aussi inclus le changement des bardages, l'installation d'un ascenseur et la rénovation énergétique de toutes les salles.

De plus, les deux courts de tennis extérieurs feront l'objet d'une rénovation. L'actuel éclairage, très énergivore, des terrains de tennis couverts, sera remplacé par un éclairage LED.





Sécurité

EXTENSION DE LA ZONE 30

Pour plus de sécurité, la zone 30 a été élargie dans Jard-sur-Mer. Les panneaux de signalisation ont été renforcés par des marquages au sol. C'est l'effort de tous ! Les piétons, les cyclistes et les conducteurs de véhicule doivent respecter le Code de la route.

Petit rappel : depuis 2017, dans les zones 30, les cyclistes peuvent emprunter les sens interdits. Ne soyez donc pas surpris d'en croiser à contresens.



SÉCURITÉ DES PLAGES

Jard-sur-Mer est une commune littorale qui comprend 7 kilomètres de plage. Parmi ses plages, deux sont surveillées par des Moniteurs Nageurs Sauveteurs (MNS) : quatre à la plage de la Mine et trois à la plage de Boisvinet. En 2021, pour assurer la sécurité des baigneurs, la surveillance a commencé dès les week-ends de juin (à partir du samedi 12 juin). En juillet et en août, elles sont surveillées, tous les jours, de 14h00 à 19h00. Au vu de la dangerosité de l'océan et des gros coefficients de marée, la plage de la Mine a bénéficié d'une surveillance plus large (de 10h30 à 12h30), les 14, 15 et 16 août.



Pour aider les MNS dans leurs missions, la commune loue le matériel dont ils ont besoin. Cette sécurité a un coût. Le budget 2021 des plages est de 74 942,38 € comprenant principalement 50 855,76 € de frais de personnel et 11 310,19 € de location de matériel appartenant à la SNSM. La commission « sécurité » a décidé d'employer un MNS supplémentaire pour la période du 15 juillet au 15 août 2022 à la plage de la Mine.

UN ARRÊT DE CAR SCOLAIRE MATÉRIALISÉ À « LA DAVIÈRE »

Depuis 2011, un arrêt de transport scolaire pour les collégiens de Moutiers-les-Mauxfaits s'effectuait en pleine voie sur la RD21 (Talmont-Jard) à l'intersection de la route de la Davière. Après une demande de matérialisation auprès de la Région, en charge des transports, celle-ci a été refusée par le Département (compétent des réalisations sur les routes départementales) car cet arrêt était trop dangereux (intersection, virage et circulation).

Une rencontre avec les représentants de la Région et des transports Hervouet a été organisée pour trouver un nouvel arrêt en toute sécurité. L'itinéraire initial et les horaires ont été modifiés afin de pouvoir conserver ce ramassage scolaire à « La Davière ».

Merci pour les solutions apportées et l'accord de tous pour que les adolescents de la commune puissent aller au collège en partant au plus près de chez eux. Prochainement, et pour finaliser ce projet, un abri réalisé par les Services Techniques sera installé.





Voirie

RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DES HÉRONDAIS

Les travaux qui ont été présentés aux habitants de la rue des Hérondais débuteront à partir de février 2022. Le Bureau d'études Sirot & Michel (BSM), basé au Château d'Olonne, sera chargé de la mise en œuvre de ces travaux. Cette rue passera en sens unique, dans le sens Charcot-Hérondais, avec la création d'une liaison douce* piétonne sécurisée et une piste cyclable sur la chaussée.

* Une liaison douce est un axe de circulation destiné à tous les moyens de déplacement non motorisé (marche, vélo, rollers, trottinette...).



RÉVISION DU PLAN DE CIRCULATION

Le cabinet BSM a travaillé sur un nouveau plan de circulation afin d'avoir une meilleure harmonisation entre les usagers de la chaussée et de favoriser les liaisons douces sur l'axe allant de l'entrée de bourg (église) jusqu'au port de plaisance.

L'année 2022 sera une phase d'essai portant sur des aménagements de voirie. Ils vous seront communiqués par le biais de réunions d'information et de la revue « La Conchette ».

TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS

Les opérations d'enfouissement de réseaux aériens d'électricité et de télécommunication vont se poursuivre en 2022 dans la rue du Paradis aux Ânes, la fin de la rue de la République, la rue Morisset, la rue du Grand Brandais ainsi que la rue Baptiste Robin.

En fonction du nouveau plan de circulation, les rues du Boisdet et de la République, où les travaux d'effacement sont terminés, seront réaménagées pour la fin 2022 et courant 2023.



EMBELLISSEMENT DES TRANSFORMATEURS

En 2021, le peintre graffitiste FEUSTAY est à nouveau intervenu à Jard-sur-Mer. Il a réalisé deux fresques pour les transformateurs situés dans l'impasse Vincent Auriol et l'impasse des Dunes Fleuries (Hameau des Goffineaux). Ces postes électriques sont transformés en de véritables œuvres d'art afin d'avoir une meilleure intégration de ceux-ci dans le paysage.

Ce projet poursuit ainsi la démarche d'embellissement des transformateurs électriques que la commune a commencée, il y a quelques années.

Pour le financement, ENEDIS et le SYDEV prennent en charge 1/3 du coût total (plafonné à 333,33 € par poste). Le reste est à la charge de la commune.





Environnement

JARD-SUR-MER COMMUNE TEST ZÉRO DÉCHET, C'EST PARTI !

La commune de Jard-sur-Mer s'est portée volontaire, aux côtés de deux autres communes vendéennes (Rocheservière et Saint-Hilaire-des-Loges) pour participer à l'opération « Communes TEST Zéro Déchet » initiée par Trivalis, le syndicat de traitement des déchets ménagers de la Vendée.

Accompagnée par la Communauté de communes Vendée Grand Littoral et Trivalis, la commune se donne une année pour tendre vers le zéro déchet. D'ici fin 2022, des actions de réduction des déchets ménagers vont être mises en place auprès de tous les publics. Un groupe de travail composé d'élus, d'agents de Vendée Grand Littoral, de la commune et de Trivalis est à l'œuvre pour imaginer le programme d'actions.

Afin d'établir un programme adapté, la caractérisation des déchets des habitants de Jard-sur-Mer a été réalisée à la mi-octobre 2021. Ordures ménagères et emballages ont été analysés à la loupe pour connaître les pratiques et les habitudes de consommation sur la commune.

Une première action de sensibilisation des usagers et des commerçants s'est déroulée le lundi 13 décembre 2021 sur le marché hebdomadaire. Un atelier « Furoshiki » (technique de pliage et de nouage de tissus) était également proposé lors de cette matinée afin que les passants puissent apprendre à emballer des cadeaux et objets de manière durable et écoresponsable.

L'affiche ci-contre a été élaborée pour ce programme. Cette identité visuelle vous permettra d'être informés.



ACQUISITION D'ESPACES NATURELS ET FORESTIERS

La commune a décidé d'acquérir des espaces naturels situés dans le secteur des Grippaudières qui auront plusieurs finalités dont la création d'une ceinture verte reliant l'Observatoire des oiseaux au Plumat, de jardins familiaux et d'un verger communal.

Cette phase d'acquisition débutera en 2022 par la préemption de deux terrains et se poursuivra en partenariat avec le Conseil départemental de la Vendée au fur et à mesure des opportunités qui se présenteront à la commune.

SITE DE MORPOIGNE

Le projet d'un tracé découverte des plantes de dunes ainsi que l'installation d'un belvédère ont été validés techniquement en 2021. Ces travaux seront concrétisés en 2022 et permettront la création d'une liaison piétonne entre la rue de Morpoigne et la rue du Moulin de Bellevue.



LABELLISATION PAVILLON BLEU



Un dossier de labellisation a été déposé pour 2022. Deux sites sont concernés à Jard-sur-Mer : les plages de la Mine et de Boisvinet. En s'engageant dans cette démarche, la municipalité souhaite proposer aux habitants et aux touristes, un site de baignade de qualité tout en protégeant son environnement. Des actions de sensibilisation à l'environnement seront mises en place.

Qu'est-ce que le Pavillon bleu ?

Le Pavillon Bleu est un label à forte connotation touristique, symbole d'une qualité environnementale exemplaire.

Pour obtenir ce label, les collectivités doivent répondre à un certain nombre de critères en matière d'éducation à l'environnement, de gestion de l'eau et des déchets ainsi que d'environnement général.

La labellisation est accordée pour un an. La demande doit être renouvelée tous les ans. Chaque site labellisé est contrôlé lors de la saison touristique pour assurer un bon respect des critères.



CIMETIÈRE

Les travaux d'aménagement se poursuivent dans le cimetière en priorisant la partie dite « ancienne » (celle la plus proche de l'église). Une des volontés est de privilégier le fleurissement et l'engazonnement. Une procédure de reprise de concession vient de se terminer. Elle va permettre une réorganisation de l'espace sur cette même zone.

Durant le printemps 2021, les allées ont été réensablées et les espaces entre les tombes ont été agrémentés de copeaux sur une partie du cimetière.

La cohésion entre les différents services municipaux (Voirie, Espaces Verts, Police Municipale et État Civil) facilite la réflexion et les actions en fonction des réglementations.



Affaires Économiques

RENCONTRE AVEC LES COMMERÇANTS ET LES ARTISANS JARDAISS

Le 4 octobre 2021, la commission « affaires économiques » a invité les commerçants et les artisans jardais à une rencontre. Une quarantaine de personnes étaient présentes.

Après la présentation du bilan de la saison indiquant des changements de fréquentation liés à la crise sanitaire, les personnes présentes ont pu s'exprimer sur divers sujets : les jours et horaires de la rue piétonne, les parkings, les animations...

Des groupes de travail vont être créés en fonction des secteurs, tels que celui de la place de la Liberté, la rue de l'Océan scindée en deux parties, le port de plaisance, la rue de la Perpoise ou encore la Zone Artisanale des Aires, bien que celle-ci dépende de la Communauté de communes.

Les artisans ont formulé le souhait d'organiser une foire-exposition...
Affaires à suivre !





Jeunesse

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le 4 octobre 2021, les élèves des classes de CM1 et de CM2 des écoles Jacques Tati et Saint-Joseph se sont réunis à la grande salle des Ormeaux pour procéder à l'élection des nouveaux membres du Conseil Municipal des Enfants (CME). Celui-ci est composé de six élèves : deux de l'école Jacques Tati et quatre de l'école Saint-Joseph qui sont élus pour un mandat de deux ans.

Pour les CM1

- Ève Brient
- Zia Dorie
- Tim Lefebvre

Pour les CM2

- Jade Fournier
- Ilhan Morin
- Alix Traîneau



En raison de la crise sanitaire, les conseillers élus en 2019 n'ont pas pu mener à bien leur mandat. Il leur a donc été proposé de siéger une année supplémentaire. Seule Héloïse Gibouleau, élève de 6^{ème}, a souhaité rester membre du CME.

Ce conseil permet aux jeunes de s'initier à la citoyenneté et à la démocratie, de s'impliquer activement dans la vie de leur commune, de proposer et mettre en place des projets.

PASSEPORT DU CIVISME

Le 9 novembre 2021, les élèves de CM2 des deux écoles jardaises ont reçu leur Passeport du Civisme 2021/2022. Il leur a été remis par Patrick Oysellet, adjoint en charge des affaires scolaires, de la jeunesse, des sports et des animations.

Conçu comme un guide ludique et pédagogique, ce passeport propose aux CM2, un parcours de sept actions citoyennes, à réaliser individuellement ou collectivement, tout au long de l'année scolaire : participation au devoir de mémoire, immersion au cœur du quotidien des sapeurs-pompiers, découverte du patrimoine jardais, préservation de l'environnement, rencontre et partage avec les aînés de l'EHPAD Sainte Anne, obtention du permis Internet et Vélo. Il a ainsi pour objectif de transmettre les valeurs du civisme aux plus jeunes.

Fin juin, les 21 élèves recevront une médaille de bronze, d'argent ou d'or, selon le nombre de missions validées par les ambassadeurs.



ÉDUCATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Au cours de l'année scolaire, Catherine Deburck du Syndicat Mixte piste d'éducation routière des cantons des Moutierrois Talmondais et Mareuillais, intervient, plusieurs fois, auprès des élèves (du CP au CM2) des écoles Jacques Tati et Saint Joseph afin de les initier au Code de la route et leur apprendre les règles leur permettant de se déplacer en toute sécurité.

Le 21 mai 2021, les CM2 des deux écoles ont passé le grand test final en effectuant un parcours de motricité à vélo dans la cour de récréation. C'est une épreuve théorique sur le déplacement du piéton et la circulation à vélo en zone urbaine. Tous les CM2 ont, à la fin de cette épreuve, obtenu

leur diplôme « Mobili Pass ». Félicitations à eux pour leurs progrès et leurs bons résultats.

Apprendre à se comporter sur la route et dans la rue, en tant que piéton mais aussi en tant que cycliste (ou deux roues), pour plus tard avoir aussi un comportement responsable au volant d'une voiture, est le fondement de ce diplôme « Mobili Pass ».



RESTAURANT SCOLAIRE

L'équipe du restaurant scolaire est soucieuse de confectionner des repas de qualité et savoureux, pour les enfants des deux écoles jardaises avec des produits provenant, en majorité, de circuits courts.

Elle s'approvisionne régulièrement chez des producteurs locaux et bio :

- la ferme Bluteau (légumes secs, pomme de terre et porc),
- la ferme de Clovis (sauté de bœuf et steak haché),
- la ferme de la Rochette (yaourts, fromage blanc et lait),
- les Jard'ins de Saint Vincent (légumes et fruits de saison).



Depuis la rentrée scolaire 2021, un seul tarif est appliqué : 2,20 € par repas correspondant au coût d'achat des denrées alimentaires. Le restant dû (frais de personnel et de fonctionnement) est pris en charge par la commune.

ASSOCIATION LES QUATRE SAISONS



Les communes de Jard-sur-Mer et Saint-Vincent-sur-Jard ont développé une politique globale sociale pour les enfants et les jeunes sur leur territoire, en créant un équipement de loisirs de qualité et en confiant la gestion éducative, pédagogique et financière à l'association « Les Quatre Saisons ». Le Syndicat Intercommunal Éducatif Enfance Jeunesse a trois communes partenaires : Avrillé, Le Bernard et Saint-Hilaire-la-Forêt. Ceci permet aux résidents de ces trois communes de bénéficier du tarif préférentiel appliquée aux habitants de Jard-sur-Mer et de Saint-Vincent-sur-Jard.

L'association compte à ce jour 195 familles adhérentes.

Espace Enfance

L'Espace Enfance est un lieu convivial et de détente adapté aux enfants de 3 à 11 ans en écoles maternelles et élémentaires. Plusieurs animations leur sont proposées : activités manuelles, sportives, artistiques et culturelles, activités thématiques, séjours, etc.

Ouverture tous les mercredis et du lundi au vendredi (hors jours fériés), pendant les vacances scolaires, de 7h30 à 18h30.

Espace Pré-ados/Ados

L'Espace Pré-ados/Ados est ouvert à tous les jeunes âgés de 9 à 15 ans (CM1, CM2 et collégiens). Différents espaces conviviaux sont mis à leur disposition ainsi que la possibilité de participer à des activités manuelles, sportives, culturelles et culinaires, des sorties, des séjours, etc. Ils ont accès à un baby-foot, un billard, un coin détente et un plateau sportif...

Ouverture tous les mercredis (hors vacances scolaires) et du lundi au vendredi (hors jours fériés), pendant les vacances scolaires, de 13h30 à 18h00.

Cet espace peut également être ouvert les samedis hors vacances selon les projets en cours (exposcience, cinéma d'animation, etc.).

Un espace de vie sociale

Cet agrément permet d'avoir, sur le territoire, un lieu ressource connu et reconnu pour soutenir, guider et aiguiller si possible les habitants et les associations locales. L'association a déjà des actions annuelles comme la journée du jeu, le rallye vélo et ses fêtes d'été...

Avec celui-ci, l'association s'est fixée plusieurs objectifs qui sont :

- d'accompagner les initiatives des habitants (sorties culturelles, activités diverses et variées, séjours collectifs, etc.) ;
- de renforcer les liens et les solidarités entre les habitants et les générations (organisation d'événements, échanges de savoirs, promotion des actions déjà existantes, etc.) ;
- de soutenir la fonction parentale (ateliers parents-enfants, loisirs en famille, conférences-débats, etc.) ;
- de soutenir et proposer les offres de service utiles à la population (accompagnement à la scolarité, accueil d'enfants et de jeunes, prêt d'outils, accès aux bibliothèques, accès aux médias, etc.) ;
- d'être à l'écoute des habitants et des associations (soutien des projets, aide à la mise en place de nouveaux projets...).

Espace Enfance Jeunesse

Rue des Quatre Saisons

85520 SAINT-VINCENT-SUR-JARD

Tél. : 02 51 90 99 64

E-mail : accueil@les4saisons.org

Site web : les4saisons.org





Affaires sociales

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Jard-sur-Mer accueille, oriente et accompagne les jardais, à tous les âges, dans leur vie quotidienne, en respectant les orientations de la municipalité et du Conseil d'Administration.



Écoute, solidarité, bienveillance, respect et autres valeurs solides et partagées par tous, sont au cœur de notre action.

En 2021, nous avons reçu plusieurs personnes sollicitant de l'aide dans certaines démarches administratives (demande de logement social ou demande pour des aides à domicile) et parfois, tout simplement de l'écoute ainsi que du soutien lors d'une période difficile.

Une aide d'urgence peut également être octroyée à toute personne ou famille en situation de précarité, selon des critères d'attribution.

COLIS DE NOËL DES AINÉS



En 2021, le CCAS a décidé à nouveau d'offrir un colis gourmand à chaque foyer composé d'au moins une personne de plus de 75 ans inscrite sur la liste électorale. Au choix, le colis pouvait soit être livré à domicile ou à récupérer début janvier à la salle des Ormeaux.

Mais les ainés apprécient que les administrateurs du CCAS se déplacent à leur domicile. Cela permet d'aller à leur rencontre et d'échanger physiquement, car beaucoup d'entre eux se déplacent peu et ne participent pas au spectacle ou au repas.

Chaque colis était accompagné d'une carte de vœux réalisée par les enfants des deux écoles de la commune ; ce qui permet de maintenir un lien intergénérationnel, avant de pouvoir peut-être cette année se réunir ensemble...

Le 26 décembre, une pâtisserie a été offerte aux résidents de l'EHPAD Sainte Anne.

VACCINATION COVID-19 : MISE EN PLACE D'UN TRANSPORT COLLECTIF

Le CCAS de Jard-sur-Mer s'est mobilisé pour accompagner, au centre de vaccination des Sables d'Olonne, les personnes âgées de plus de 75 ans et isolées, n'ayant aucun moyen de transport, ni aucune possibilité d'accompagnement.

Avec la participation des élus, des bénévoles du Football Club Jard-Avrillé (FCJA) et des agents municipaux, le CCAS a pu organiser le transport collectif, à titre gratuit, de ces personnes. Les rendez-vous ont été pris par le CCAS sur la plateforme Doctolib et en lien avec le centre de vaccination.

L'ensemble des personnes inscrites sur le registre des personnes isolées a été sollicité afin de savoir si celles-ci souhaitaient bénéficier de ce service.

Cette initiative est toujours en cours pour la troisième dose de vaccin. Elle fut très appréciée de la population jardaise.



DÉPLACEMENT SOLIDAIRE

Depuis mai 2021, le déplacement solidaire a été mis en place sur la commune. Une équipe efficace et motivée de huit chauffeurs, assure régulièrement le transport des habitants jardais afin de les conduire à leurs rendez-vous (santé, courses, banque...). Une activité qui ne cesse d'augmenter. Merci aux chauffeurs qui prennent de leur temps disponible pour accompagner les personnes dépourvues de moyen de locomotion ou ne pouvant pas conduire.

Que vous soyez adhérent ou non, et intéressé par ce service, prenez contact avec France Services au **02 44 41 80 30** qui organisera votre trajet avec un chauffeur bénévole.

Vous souhaitez vous investir, vous avez du temps à donner, n'hésitez pas à devenir chauffeur bénévole. Vous pouvez vous inscrire à tout moment en contactant la Mairie.

LE DÉPLACEMENT SOLIDAIRE
en Vendée Grand Littoral

DES BÉNÉVOLES VOUS ACCOMPAGNENT
POUR VOS RENDEZ-VOUS



Vendée Grand Littoral
Maison France Services
02 44 41 80 30
www.vendegrandlittoral.fr

ADMR (Service à domicile)

Une aide à domicile proche de chez vous.



L'association locale ADMR de Jard/Longeville intervient sur la commune et propose des services à domicile pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ainsi que pour les familles : entretien du logement, aide à la personne, téléassistance, livraison de repas, garde d'enfants à domicile... Ce sont des services répondant aux besoins de chacun grâce à l'engagement de tous les jours des 22 salariés auprès des personnes fragiles.

L'ADMR, ce sont aussi des bénévoles qui, par leur présence, apportent un soutien aux personnes isolées et en perte d'autonomie. Une équipe de bénévoles réalise des appels de convivialité et des visites à domicile.

Nous souhaitons apporter plus et mieux à ceux qui nous font confiance. La qualité de notre service est une préoccupation constante. Venez nous rencontrer !

Adresse : 18 bis chemin du Rayon, 85520 Jard-sur-Mer (permanence tous les jeudis, de 14h00 à 16h00). Nous sommes joignables, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00, au 02 51 90 61 80.

TRANSPORT SCOLAIRE

La compétence « transport scolaire » a été transférée du Département à la Région.

Cependant, la ville continue à accompagner financièrement les familles jardaises pour les frais engagés au titre du transport scolaire des enfants allant dans l'un des deux collèges de Moutiers-les-Mauxfaits.

Un dossier de demande de remboursement est disponible en Mairie.



MISSION LOCALE



Située à Talmont-Saint-Hilaire, la Mission Locale Vendée Atlantique assure l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Elle apporte des réponses adaptées à l'ensemble des difficultés rencontrées par les jeunes, aussi bien dans le domaine de l'emploi que dans ceux de la formation, de la santé, du logement, de la mobilité ou des loisirs. www.mlva.org

Où trouver la Mission Locale Vendée Atlantique ?

À Talmont-Saint-Hilaire :

- 8 rue de l'Hôtel de Ville
- Tél. : 02 51 23 16 87
- Lundi matin et mercredi matin : sur RDV
- Lundi et mercredi, de 13h30 à 17h30 : sans RDV

À Moutiers-les-Mauxfaits :

- 2 rue du Chemin de Fer
- Tél. : 02 51 23 16 87
- Mardi : sur RDV

CRÉATION D'UN LOGEMENT D'URGENCE

Un logement a été aménagé et équipé par le CCAS en lien avec la commune afin d'accueillir une personne victime de violences conjugales ou un habitant/une famille victime de sinistre. Ce dispositif va permettre d'aider les occupants à accéder ou à recouvrer une autonomie sociale.

Le logement sera affecté pour une durée provisoire. Une convention sera signée entre l'occupant et la commune.

FRANCE SERVICES

France Services vous aide pour vos démarches de la vie quotidienne (déclaration d'impôt, demande de raccordement électrique, recherche d'emploi...) en mettant à votre disposition différents outils (point informatique, documentation, ateliers...) ainsi que des agents pour vous conseiller et vous accompagner individuellement.

Pour être toujours au plus près des usagers, France Services se déplace désormais dans les communes de l'intercommunalité dont à Jard-sur-Mer (18 bis chemin du Rayon), tous les quinze jours, le mardi, de 14h00 à 17h00 (sur rendez-vous au 02 44 41 80 30).

Avec sa labellisation de niveau national, France Services permet également de proposer des rendez-vous avec différents partenaires publics (CAF, retraite...).

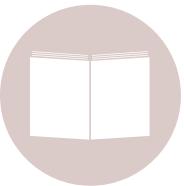


Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h30
Mardi et jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

2 rue du Chemin de Fer - 85540 MOUTIERS-LES-MAUXFAITS - Tél. : 02 44 41 80 30
E-mail : franceservices@vendeegrandlittoral.fr FServicesVGL





Affaires culturelles

NOUVEAU SERVICE À LA MÉDIATHÈQUE : LA BOÎTE DE RETOUR

Vous avez des ouvrages à rendre mais vous ne pouvez pas passer pendant les horaires d'ouverture de la médiathèque.

Bonne nouvelle ! La médiathèque de Jard-sur-Mer est désormais équipée d'une boîte de retour. Vous pouvez y déposer tous vos documents empruntés, même quand celle-ci est fermée.



UNE NAISSANCE, UN LIVRE

La commune a repris l'initiative « une naissance = un livre », considérant qu'il est important de proposer des ouvrages aux plus petits pour permettre leur ouverture d'esprit... à tout âge.

Parents : n'oubliez pas de venir chercher votre livre à la Mairie, au moyen du bon qui vous est adressé par courrier.



COMMISSION « CULTURE ET PATRIMOINE »

Avec la crise sanitaire actuelle, l'accès à la culture a été mis à mal, mais cependant, la commission « culture et patrimoine » a plusieurs projets. En effet, après la remise de livres aux nouveau-nés jardais, c'est au tour des CM2 quittant le cycle du primaire de recevoir, en fin d'année scolaire, une bande dessinée sur l'Histoire de la Vendée.

Une exposition permanente de photographies sur l'évolution du port de plaisance de Jard-sur-Mer, réalisée en collaboration avec l'association « Passion Photo Jard » et celle du Patrimoine du Pays jardais, verra prochainement le jour sur la promenade allant du Moulin de Conchette à Morpoigne. À vos lecteurs de QR Code pour cette exposition !

Enfin, la commission souhaite organiser un festival sur les arts pendant une semaine, dans divers lieux de la commune, à différents horaires avec des musiciens, des danses folkloriques, du théâtre amateur et/ou professionnel, des artisans de création... Alors n'hésitez pas à consulter régulièrement l'agenda web sur le site de la ville.





Animations

RÉTROSPECTIVE 2021

La saison 2021 s'est déroulée dans un contexte tendu du fait de la crise sanitaire.

Les manifestations du printemps ont été pratiquement toutes annulées telles que la fête de la musique, le feu de la Saint-Jean, et celles des associations (Triathlon, tournois sportifs, Jard Run Color...). Le feu d'artifice du 13 juillet, les buvettes tenues par les associations et la soirée dansante « Moules-frites » ont subi le même sort. Cela a pour conséquence de mettre certaines associations en grosse difficulté financière.

Quant aux concerts d'été, ils ont été assurés malgré une météo bien maussade. Des concerts ont également eu lieu à l'église. Ils sont toujours gage de qualité avec une acoustique sans égal. Un merci particulier à l'AJAC pour ses concerts en centre-ville dans une ambiance festive et au groupe local « Les 3 Z'accords » pour leurs prestations sans prétention mais de bonne facture.



LES NOUVEAUTÉS

De nouveaux groupes de musique se sont produits au port de plaisance et dans le centre-ville ; ce qui a permis de nous démarquer des années précédentes. Le public conquis nous a plébiscité via les réseaux sociaux pour reconduire ce genre d'évènements tout en se renouvelant sans cesse afin de ne pas tomber dans la routine.

L'édition 2021 de la Fête de la Mer a remporté un franc succès avec ses animations non-stop du matin au soir.



Une mention spéciale va à l'Amicale du Port de Jard avec sa course de bateaux en carton qui a nécessité des heures et des heures de préparation tant pour les bateaux que pour les déguisements des participants.

Les Francas ont, quant à eux, su faire passer d'agréables moments en famille sur la plage du Pé du Canon grâce à des animations ludiques de très bonne qualité. La famille Valorizatti, groupe humoristique se produisant au parking de Morpoigne, avait pour mission de sensibiliser la population sur le tri et la gestion des déchets. De plus, la troupe « Allumeurs de Réverbères » véritable révélation du théâtre de rue, a enthousiasmé les nombreux touristes venus se détendre un soir d'été.



LES VISITES GUIDÉES

Marcel Bluteau, membre de l'association du Patrimoine du Pays Jardais, a profité de ses connaissances pour valoriser le patrimoine de la commune auprès de touristes avides de découvertes culturelles.

Marion Dauvergne, chargée de mission à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée, a guidé les estivants dans les marais afin de leur faire découvrir la richesse et la biodiversité de ce milieu naturel. Toutes les dates prévues ont affiché complet.

En résumé, nous remercions sincèrement tous les acteurs qui font le dynamisme de notre station balnéaire et qui donne aux estivants toujours plus nombreux l'envie d'y revenir.



Animations (suite)

OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ET DES LOISIRS

L'Office Municipal des Sports et Loisirs (OMSL) se compose d'associations sportives affiliées à une Fédération ainsi que de l'amicale laïque et de l'OGEC de l'école Saint-Joseph. Il organise, chaque année, des manifestations sportives et caritatives telles que le Triathlon, l'Aquathlon, le Trail de la Vinière et le Téléthon.

ÉLECTION D'UN NOUVEAU BUREAU

Lors de l'assemblée générale du 14 octobre 2021, un nouveau bureau s'est constitué suite à la démission de Thérèse Azavant qui cumulait les postes de trésorière et de secrétaire depuis de très nombreuses années. Elle avait intégré l'OMSL à sa création en 1986 et en était la trésorière depuis 1996. Un immense merci lui est adressé de la part du bureau et des adhérents, pour toutes ces années de collaboration et d'engagement.

Marie-France Lemasson, vice-présidente de la Gym'Ludo-Tonic, est donc élue au poste de **secrétaire** et **Martine Marette**, conseillère municipale, à celui de **trésorière**.



TRIATHLON ET TRAIL DE LA VINIÈRE

Pour la deuxième année consécutive, le Triathlon et le Trail organisés par l'OMSL n'ont pas pu avoir lieu en 2021 compte tenu du protocole sanitaire strict que les organisateurs d'évènements sportifs devaient respecter.

Une date est d'ores et déjà fixé pour l'édition 2022 du Trail de la Vinière. Il aura lieu le **samedi 20 août** (sous réserve des mesures sanitaires) en souhaitant retrouver le nombre de participants qu'il y avait eu en 2019 (environ 300 concurrents).

Quant au Triathlon, au vu des frais de plus en plus élevés concernant la sécurité, il a été décidé de le mettre en sommeil et de se pencher sur un ou plusieurs évènements moins onéreux, sans pour autant être moins qualitatifs.

TÉLÉTHON 2021

Le premier évènement organisé au profit de l'AFM-Téléthon a été le tournoi de la Pétanque Jardaise. Puis, jeudi 2 décembre, Mme le Maire et le Président de l'OMSL ont accueilli au camping « L'Océano d'Or », les coureurs de l'association du Téléthon Pays de Combronde qui ont réalisé une belle performance sportive en relai en parcourant plus de 1 000 km, de Corlay (Côtes d'Armor) à Combronde (Puy-de-Dôme). Ils ont fait une halte à Jard-sur-Mer pour un passage de relais avant de poursuivre leur périple. Le vendredi 3 décembre, c'était au tour du Bridge Club Jardais d'organiser son tournoi.



Samedi 4 décembre, c'est avec une motivation décuplée compte tenu des conditions atmosphériques déplorables que les associations ont tenu divers stands de vente et proposé des activités sportives ainsi qu'un concours photo. Le vin chaud, le chocolat et les crêpes ont connu un franc succès. Quant à la chorale de chants de marins, elle a réchauffé les esprits, le tout dans une ambiance conviviale et festive. Pour terminer cette journée, l'après-midi, l'Amicale de la Pétanque Jardaise organisait son concours avec une forte participation.



En résumé, grâce à une forte mobilisation des associations jardaises et de ses acteurs, sans oublier quelques généreux particuliers, nous avons pu récolter **4 439,10 €** pour l'AFM-Téléthon.





Ressources Humaines

ACCUEIL DE STAGIAIRES

Chaque année, la Mairie de Jard-sur-Mer accueille des stagiaires au sein de ses différents services.

En 2021, 8 stagiaires (bac pro, stage d'observation de 3^{ème}) sont venus découvrir les métiers de la fonction publique territoriale, répartis comme suit :

- Police Municipale : 2,
- Services administratifs : 2,
- Services Techniques (Espaces Verts) : 3,
- École publique : 1.

De plus, un jeune jardais a effectué deux mois de présence au sein du service « Espaces Verts » pour financer son permis de conduire, dans le cadre du dispositif « Le permis de conduire, levier pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ».

CONVENTIONS DE DISPONIBILITÉ SIGNÉES ENTRE LA MAIRIE ET LE SDIS



Engagée depuis 2007 à faciliter la disponibilité des agents sapeurs-pompiers, la municipalité a signé, en 2021, deux conventions supplémentaires avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vendée (SDIS 85).

Deux agents des Services Techniques engagés en tant que sapeur-pompier ont donc allongé la liste des conventions de disponibilité.

Celles-ci leur permettent de partir en mission opérationnelle de secours, sur le temps de travail.

Expression libre

EXPRESSION DES ÉLUS DE LA LISTE « UNIS POUR JARD-SUR-MER »

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de notre commune n'a pas été révisé profondément depuis 2007. Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) établi en partenariat avec Vendée Grand Littoral va voir le jour.

Une rude tâche attend les élus municipaux et ils auront besoin de votre soutien et de votre participation. Pour leur part, les élus de notre liste plaideront pour la plus grande concertation auprès des citoyens.

Il s'agira de répondre à la question suivante : « Comment envisager l'avenir de Jard-sur-Mer ? Quelle qualité de vie voulons-nous pour nos enfants et petits-enfants pour la prochaine décennie ? » : enjeux d'urbanisme et d'environnement, déterminer les zones constructibles et naturelles, la circulation, les espaces verts, continuité entre le port et le centre-ville, préservation et embellissement du « poumon vert » de Jard-sur-Mer, aujourd'hui attaqué de toutes parts par la sur-urbanisation, aménagement des alentours du port au regard de son développement, etc.

Unis pour Jard-sur-Mer a plaidé maintes fois pour qu'un fonctionnement plus démocratique soit mis en place, en faisant fonctionner en amont les diverses commissions afin que les élus prennent des décisions éclairées. Force est de constater que seul le bureau municipal décide, les autres conseillers ayant une sous-information.

Nos propositions suivantes, pour les jardais, sont en cours d'élaboration :

- Une mutuelle communale : peu de réponse aux questionnaires envoyés. Une nouvelle campagne va être mise en place. Nous comptons sur vos réponses.
- Intramuros : cette application mobile permet d'informer, d'alerter et de faire participer les jardais à la vie locale.
- À notre initiative, une enveloppe de 15 000 € a été votée et sera attribuée à dix jeunes couples afin qu'ils puissent accéder à la propriété dans la ZAC de l'Île Perdue.

Soyez convaincus que nous continuerons de questionner, d'écouter, de réfléchir sur l'environnement, l'économie locale, le logement et l'assistance aux personnes vulnérables. Ces préoccupations resteront au cœur de nos réflexions avec une priorité : l'intérêt des jardais.



Jard Utile



Pour aider les seniors à vieillir en pleine santé, la Communauté de communes a lancé les ateliers « Activ'âge ». Objectif : les aider à bien vieillir à travers des rencontres et des ateliers centrés sur des thématiques fortes : l'alimentation, la mobilité, la mémoire, la relaxation, la beauté... A vos agendas !



Après « ça roule avec Richard Cœur de Lion » et « ça roule au temps des menhirs », la Communauté de communes lance pour l'été 2022 l'itinéraire vélo « ça roule dans le Marais Poitevin ». Ce nouveau circuit thématique de 38 kilomètres vous fera découvrir les richesses naturelles et culturelles du Marais Poitevin. Ce troisième itinéraire du projet « ça roule en Vendée Grand Littoral » vous invitera ainsi à parcourir les communes de La Jonchère, Curzon, Angles, Saint-Benoist-sur-Mer et Saint-Cyr-en-Talmondais.



Située à Moutiers-les-Mauxfaits, la salle de gymnastique intercommunale a été ouverte par Vendée Grand Littoral fin 2021. Objectif : encourager une filière sportive qui connaît une belle dynamique ces dernières années. La salle pourra également accueillir des compétitions d'envergure départementale et régionale. Cet équipement intercommunal construit sur 2 niveaux comprend notamment un vaste plateau sportif, des tribunes de 250 places ainsi qu'une salle de babygym.



Vous souhaitez rénover votre logement ? Avec le Guichet de l'Habitat, c'est le moment de vous lancer ! Ce Guichet peut vous apporter un accompagnement technique et administratif personnalisé, une aide au montage des dossiers d'aides ainsi qu'une aide propre de la Communauté de communes. Vous pouvez faire appel au Guichet pour des projets de rénovation énergétique des résidences principales, de développement de logement locatif, d'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap ou de lutte contre l'habitat indigne.

VENDÉE GRAND LITTORAL, C'EST AUSSI...

❖ Accompagner les habitants au quotidien

Animation du Lieu d'Accueil Enfants Parents et du Relais Assistants Maternels, France Services.

❖ Préserver un environnement d'exception

Gestion des déchets, prévention des risques d'inondations, gestion de l'assainissement collectif et non collectif et déploiement du Plan Climat Air Energie Territorial.

❖ Encourager l'envie d'entreprendre

Développement des Zones d'activités et des ports, accompagnement des entrepreneurs, des demandeurs d'emploi et déploiement du THD.

❖ Faire vibrer une terre d'émotions

Développement du tourisme (Offices de tourisme, base de canoës de St-Benoist) et actions culturelles (réseau des médiathèques, Préhisto'Site du CAIRN, Folie de Finfarine, Pass Culture Nature, Classes Patrimoine).

02 51 207 207 - www.vendeegrandlittoral.fr - contact@vendeegrandlittoral.fr
35 impasse du Luthier - ZI du Pâtis 1 - BP 20 - 85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE



CALENDRIER 2022 DE COLLECTE DES DÉCHETS

JARD SUR MER

EMBALLAGES (BAC JAUNE)

- ♦ Déposez vos emballages en vrac dans le bac.
- ♦ Videz bien vos emballages.
- ♦ Ne les imbriquez pas les uns dans les autres.



ORDURES MÉNAGÈRES

- ♦ Déposez vos ordures ménagères dans des sacs fermés.



Le papier et le verre se déposent dans les Points d'Apport Volontaire (PAV).

DÉCEMBRE 2021	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
MER 1	SAM 1	MAR 1	VEN 1	DIM 1	MER 1	JEU 1
JEU 2	DIM 2	MER 2	SAM 2	LUN 2	VEN 2	SAM 2
VEN 3	LUN 3	JEU 3	DIM 3	MAR 3	SAM 3	MER 3
SAM 4	MAR 4	VEN 4	LUN 4	MAR 4	SAM 4	MER 4
DIM 5	MER 5	SAM 5	SAM 5	MAR 5	JEU 5	SAM 5
LUN 6	JEU 6	DIM 6	MAR 6	MAR 6	VEN 6	DIM 6
MAR 7	VEN 7	LUN 7	LUN 7	JEU 7	SAM 7	MAR 7
MER 8	SAM 8	MAR 8	MAR 8	MAR 8	DIM 8	MER 8
JEU 9	MER 9	MER 9	MER 9	LUN 9	JEU 9	JEU 9
VEN 10	LUN 10	JEU 10	VEN 11	VEN 10	VEN 10	VEN 10
SAM 11	MAR 11	SAM 11	SAM 12	MAR 12	MER 11	SAM 11
DIM 12	MER 12	MER 12	DIM 13	MAR 13	JEU 12	DIM 12
LUN 13	JEU 13	VEN 14	LUN 14	LUN 14	VEN 13	MAR 14
MAR 14	MAR 15	SAM 15	MAR 15	MAR 16	SAM 14	MER 15
ME 15	JEU 16	DIM 16	JEU 17	JEU 17	DIM 15	JEU 16
VEN 17	LUN 17	SAM 18	VEN 18	VEN 18	SAM 16	SAM 18
SAM 18	MAR 18	SAM 19	SAM 19	MAR 19	MER 18	MAR 19
DIM 19	MER 19	DIM 20	DIM 20	MER 20	VEN 19	DIM 19
LUN 20	JEU 20	LUN 21	LUN 21	JEU 21	MAR 20	LUN 20
MAR 21	VEN 21	SAM 22	MAR 22	MAR 22	VEN 21	MAR 21
MER 22	JEU 22	DIM 23	MER 23	MAR 23	SAM 22	SAM 25
JEU 23	VEN 23	JEU 24	JEU 24	JEU 24	JEU 23	JEU 25
VEN 24	LUN 24	MAR 25	VEN 25	VEN 25	VEN 24	VEN 25
SAM 25	MAR 26	SAM 26	SAM 26	MAR 26	MAR 25	MAR 26
DIM 26	JEU 27	DIM 27	DIM 27	MAR 27	JEU 26	JEU 27
LUN 27	MER 28	LUN 28	LUN 28	LUN 28	SAM 27	MAR 28
MAR 28	VEN 29	SAM 29	SAM 29	MAR 29	MAR 28	MER 29
ME 29	JEU 30	DIM 30	DIM 30	MAR 30	JEU 30	JEU 30
VEN 31	LUN 31			MAR 31		

ZONE A Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

ZONE B Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg

ZONE C Académies de Crète, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

1-Sortez votre bac la veille avant 23h. Le ramassage peut se dérouler jusqu'à 22h le jour de collecte.

2-Présentez votre bac poignée vers la route. Assurez-vous qu'il soit visible.

3-Renrez votre bac une fois la collecte réalisée.

Vendée
Grand
Littoral



EMBALLAGES : PLASTIQUES, CARTONNÉS, MÉTALLIQUES



en ligne sur
www.trivalis.fr



- ♦ Videz bien vos emballages.
- ♦ Ne les imbriquez pas les uns dans les autres.

Consignes de tri, carte des Points d'Apport Volontaire, questions facturation ... toutes les réponses sur : www.vendeegrandlittoral.fr > Déchets

Obtenir une carte d'accès pour les déchèteries, un bac jaune, un composteur ... toutes les démarches en ligne sur : www.vendeegrandlittoral.websager.fr

À votre écoute : du lundi au vendredi de 9h à 12h30

02 51 207 207 - CHOIX 1

dechets@vendeegrandlittoral.fr

Trivalis

CITEO

CALENDRIER 2022 DE COLLECTE DES DÉCHETS

JARD SUR MER

EMBALLAGES (BAC JAUNE)

- ♦ Déposez vos emballages en vrac dans le bac.
- ♦ Videz bien vos emballages.
- ♦ Ne les imbriquez pas les uns dans les autres.



ORDURES MÉNAGÈRES

- ♦ Déposez vos ordures ménagères dans des sacs fermés.



Le papier et le verre se déposent dans les Points d'Apport Volontaire (PAV).

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
VEN 1	LUN 1	MAR 2	JEU 1	SAM 1	JEU 1
SAM 2	MAR 2	MER 3	DIM 2	MER 2	VEN 2
DIM 3	JEU 4	VEN 5	SAM 3	SAM 3	SAM 3
LUN 4	MAR 5	MAR 6	DIM 4	MAR 4	MAR 4
MAR 5	MER 6	MER 7	VEN 5	MAR 5	MAR 5
MER 6	JEU 7	JEU 8	VEN 6	VEN 6	VEN 6
JEU 7	VEN 8	SAM 9	SAM 7	SAM 7	SAM 7
VEN 8	LUN 9	MAR 10	MAR 9	MAR 9	MAR 9
SAM 9	MAR 11	JEU 11	JEU 10	JEU 10	JEU 10
DIM 10	VEN 12	SAM 13	SAM 10	SAM 10	SAM 10
LUN 11	MAR 12	MAR 13	MAR 11	MAR 11	MAR 11
MAR 12	MER 13	MER 14	JEU 12	JEU 12	JEU 12
MER 13	JEU 14	JEU 15	SAM 13	SAM 13	SAM 13
JEU 14	VEN 15	SAM 16	MAR 14	MAR 14	MAR 14
VEN 15	MAR 16	MAR 17	JEU 13	JEU 13	JEU 13
SAM 16	MAR 18	MAR 19	VEN 14	VEN 14	VEN 14
DIM 17	JEU 20	JEU 21	SAM 15	SAM 15	SAM 15
LUN 18	MAR 19	MAR 20	MAR 16	MAR 16	MAR 16
MAR 19	MER 20	MER 21	JEU 15	JEU 15	JEU 15
MER 20	JEU 21	JEU 22	SAM 17	SAM 17	SAM 17
JEU 21	VEN 22	SAM 23	MAR 18	MAR 18	MAR 18
VEN 22	SAM 24	MER 24	VEN 17	VEN 17	VEN 17
SAM 23	MAR 25	JEU 25	SAM 19	SAM 19	SAM 19
DIM 24	MAR 26	VEN 26	MAR 20	MAR 20	MAR 20
LUN 25	MAR 27	MAR 27	JEU 20	JEU 20	JEU 20
MAR 26	JEU 21	JEU 22	SAM 21	SAM 21	SAM 21
MER 27	VEN 22	SAM 23	MAR 21	MAR 21	MAR 21
JEU 28	SAM 24	MER 24	JEU 21	JEU 21	JEU 21
VEN 29	MAR 25	JEU 25	VEN 22	VEN 22	VEN 22
SAM 30	MAR 26	VEN 26	SAM 23	SAM 23	SAM 23
DIM 31	MAR 27	MAR 27	JEU 22	JEU 22	JEU 22

ZONE A Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

ZONE B Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg

ZONE C Académies de Crète, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

1-Sortez votre bac la veille avant 23h. Le ramassage peut se dérouler jusqu'à 22h le jour de collecte.

2-Présentez votre bac poignée vers la route. Assurez-vous qu'il soit visible.

3-Renrez votre bac une fois la collecte réalisée.

Vendée
Grand
Littoral



HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES

HORAIRES D'ÉTÉ

AVRIL
À
SEPTEMBRE

HORAIRES D'HIVER

OCTOBRE
À
MARS

JARD SUR MER	LE GIVRE	LE BERNARD	SAINT VINCENT SUR GRAON	TALMONT SAINT HILAIRE
LUNDI	8h30 - 12h15	8h30 - 12h15	8h30 - 12h15	8h30 - 12h15
MARDI	14h - 17h15	14h - 17h15	14h - 17h15	14h - 17h15
MERCREDI	8h30 - 12h15	8h30 - 12h15	8h30 - 12h15	8h30 - 12h15
JEUDI	14h - 17h15	14h - 17h15	14h - 17h15	14h - 17h15
VENDREDI	8h30 - 12h15	8h30 - 12h15	8h30 - 12h15	8h30 - 12h15
SAMEDI	14h - 17h15	14h - 17h15	14h - 17h15	14h - 17h15

JARD SUR MER	LE GIVRE	LE BERNARD	SAINT VINCENT SUR GRAON	TALMONT SAINT HILAIRE
LUNDI	9h - 11h45	9h - 11h45	9h - 11h45	9h - 11h45
MARDI	14h - 16h15	14h - 16h15	14h - 16h15	14h - 16h15
MERCREDI	9h - 11h45	9h - 11h45	9h - 11h45	9h - 11h45
JEUDI	14h - 16h15	14h - 16h15	14h - 16h15	14h - 16h15
VENDREDI	9h - 11h45	9h - 11h45	9h - 11h45	9h - 11h45
SAMEDI	14h - 16h15	14h - 16h15	14h - 16h15	14h - 16h15

Les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

Consignes de tri, carte des Points d'Apport Volontaire, questions facturation ... toutes les réponses sur : www.vendeegrandlittoral.fr > Déchets

Obtenir une carte d'accès pour les déchèteries, un bac jaune, un composteur ... toutes les démarches en ligne sur : www.vendeegrandlittoral.websager.fr

À votre écoute : du lundi au vendredi de 9h à 12h30

02 51 207 207 - CHOIX 1

dechets@vendeegrandlittoral.fr

Trivalis

TRIVALEIS

TRIVALEIS

CITEO



Jard Utile (suite)

MAIRIE



La Mairie est ouverte :

- du lundi au mercredi, de 9h00 à 12h30 et de 13h45 à 18h00 ;
- le jeudi, de 9h00 à 12h30 ;
- le vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 13h45 à 17h00.

18 bis chemin du Rayon, 85520 JARD-SUR-MER
(adresse temporaire durant toute la durée des travaux de construction de la nouvelle Mairie)

Tél. : 02 51 33 40 17

Site Internet : www.ville-jardsurmer.fr

E-mail : mairie@ville-jardsurmer.fr

Ville de Jard sur Mer

POLICE MUNICIPALE

HORAIRES

• HORS-SAISON :

De 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

• JUILLET ET AOÛT :

De 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 19h30

Tél. : 02 51 33 99 33

En été, les bâtiments de la Police Municipale reçoivent les renforts de la Gendarmerie.

AUTRES SERVICES

Services Techniques - Ateliers : 02 51 33 64 75

ESPACE CULTUREL - MÉDIATHÈQUE

HORAIRES

• HORS-SAISON :

Lundi et samedi : de 10h00 à 12h30

Mardi et vendredi : de 15h30 à 18h30

Mercredi : de 10h00 à 12h30 et de 15h00 à 17h00

• JUILLET ET AOÛT :

Lundi et samedi : de 10h30 à 12h30

Du mardi au vendredi : de 10h30 à 12h30 et de 15h00 à 18h30

Tél. : 02 51 90 18 07

Site Internet : www.mediatheques.vendeegrandlittoral.fr

E-mail : mediatheques@vendeegrandlittoral.fr

Médiathèques Vendée Grand Littoral

CAPITAINERIE

La capitainerie est ouverte :

- **du 1^{er} janvier au 5 juin** : du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 ;
- **du 6 juin au 3 juillet** : du lundi au samedi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ;
- **du 4 juillet au 4 septembre** : du lundi au dimanche, de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h30 ;
- **du 5 septembre au 2 octobre** : du lundi au samedi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ;
- **du 3 octobre au 31 décembre** : du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

Permanence agent de Jard-sur-Mer : 06 85 43 60 52

Suivi administratif (capitainerie des ports) : 02 51 22 20 36

E-mail : ports@vendeegrandlittoral.fr

RESTEZ INFORMÉS !

Le service communication de la ville relaie, auprès de l'ensemble de la population, les actualités et événements qui ont lieu sur la commune.

Vous pouvez retrouver toutes les informations pratiques et utiles sur différents supports :

- Site Internet : www.ville-jardsurmer.fr ;
- Page Facebook : Ville de Jard sur Mer ;
- Panneau d'information lumineux situé rue de l'Océan ;
- Bulletin municipal distribué courant janvier dans votre boîte aux lettres et téléchargeable sur le site Internet de la ville ;
- Bulletin d'information « La Conchette » (4 éditions) mis à disposition à la Mairie, à l'Office de Tourisme, à la Médiathèque ou au Super U de Jard-sur-Mer et téléchargeable sur le site Internet de la ville ;
- Affiches apposées dans les panneaux d'information (chemin des Ormeaux, port de plaisance, entrée des plages lors de la saison estivale) et flyers pour assurer la promotion des évènements.



INSCRIPTIONS LISTES ÉLECTORALES

COMMENT S'INSCRIRE ? (art. R5 du Code électoral)

Se présenter à la Mairie ou mandater un tiers et compléter le CERFA⁽¹⁾ (récépissé non obligatoire)

Muni des pièces justificatives

Adresser le formulaire CERFA par correspondance (date de réception fait foi)

Accompagné des pièces justificatives

Rendez-vous sur le téléservice en ligne à l'adresse web www.demarches.interieur.gouv.fr dans la rubrique « Élections »

S'identifier ou créer un compte sur www.service-public.fr ou via FranceConnect

Saisir vos informations personnelles et indiquer la commune où vous souhaitez vous inscrire

Fournir les pièces justificatives demandées

⁽¹⁾ Faire compléter le CERFA dans tous les cas. Il contient des informations importantes pour l'électeur.

Une commune qui ne fait pas compléter le CERFA s'expose à des recours.

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

(arrêté INTA1827997A du 16.11.2018 et circ. INTA1830120 du 18.11.2018)

Preuve de la nationalité

> carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ou dont la validité a expiré depuis moins de cinq ans au jour du dépôt de la demande d'inscription

> ou copie d'un acte de naissance de moins de 3 mois
> ou certificat de nationalité
> ou décret de naturalisation
> ou une des pièces mentionnées à l'article 1^{er} du décret précité

Preuve de l'identité (pour les personnes qui n'ont pu produire leur CNI ou leur passeport)

> carte d'identité de parlementaire avec photo
> carte d'identité d'élu local avec photo
> carte vitale avec photo
> carte du combattant avec photo
> carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photo
> carte d'identité de fonctionnaire d'État avec photo
> carte d'identité ou circul. avec photo délivrée par les autorités militaires
> permis de conduire sécurisé UE
> permis de chasser avec photo
> récépissé délivré en échange des pièces d'identité (contrôle judic.)

Ces titres doivent être en cours de validité.

Preuve de l'attaché avec la commune (datant de moins de 3 mois)

> facture ou quittance (eau, gaz, élect., tél. fixe ou assur. habitation au nom de l'électeur)
> bulletin de salaire ou titre de pension
> certificat d'hébergement établi par un parent ou autre
> preuve de résidence de 6 mois dans la commune à la date d'inscription
> TH, TF, CFE ou certificat du perceleur justifiant de la 2^e année d'inscription
> pour les gérants : décision de nomination ou copie des statuts ou att. de la société

Les demandes sont examinées et validées (sauf dossier incomplet) dans les 5 jours après le dépôt du dossier.
Pour voter à un scrutin, l'électeur doit déposer sa demande d'inscription au plus tard le 6^{ème} vendredi avant le 1^{er} tour de l'élection.

En cas de déménagement, n'oubliez pas de faire part de votre nouvelle adresse au service élection de la Mairie (justificatif de domicile de moins de 3 mois à présenter).



Jard Utile (suite)

VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Tous les renseignements sont disponibles et actualisés sur le site web www.service-public.fr.

DÉMARCHES EN LIGNE

Quelle que soit la démarche, il suffit de créer un compte en quelques clics sur www.mon.service-public.fr, d'accéder à la démarche en ligne souhaitée, puis de se laisser guider. La création est gratuite et le compte est sécurisé. Toutes les pièces justificatives doivent être numérisées.

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Dans les trois mois qui suivent leur 16^e anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend, outre le recensement,

l'enseignement de défense et la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée Défense et Citoyenneté. Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour se présenter aux concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !



Pour tout renseignement, veuillez contacter l'accueil de la Mairie au 02 51 33 40 17 ou le Centre du Service National d'Angers au 02 44 01 20 50 ou par mail à csn-angers.jdc.fct@intradef.gouv.fr.

www.majdc.fr

CARTES D'IDENTITÉ & PASSEPORTS, PERMIS DE CONDUIRE & CARTE GRISE



Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en Mairie.

J'identifie une Mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la Mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la Mairie.



Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en Mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>.

J'identifie une Mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la Mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.



Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je déclare auprès de la police ou de la gendarmerie. En cas de perte, je la déclare en ligne. Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.



Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :

- Duplicata,
- Changement d'adresse,
- Changement de titulaire,
- Cession de véhicule,
- Autre motif.

Je fais ma demande en ligne <https://immatriculation.ants.gouv.fr>.

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à FranceConnect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler. Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre au vendeur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.



- Pour faciliter mes démarches, je peux faire appel aux professionnels de l'automobile. Pour le permis de conduire, lors de mon inscription, je peux autoriser l'école à accomplir la procédure et à transmettre des justificatifs pour mon compte. Pour le certificat d'immatriculation, je peux faire appel à un professionnel de l'automobile qui peut réaliser les démarches à ma place. Je le trouve sur <https://immatriculation.gouv.fr>, rubrique « services associés » puis où « immatriculer mon véhicule ».

POUR L'OBTENTION D'UN TITRE D'IDENTITÉ, LES MAIRIES ÉQUIPÉES LES PLUS PROCHES DE JARD-SUR-MER SONT :

- **Moutiers-les-Mauxfaits** (Tél.: 02 51 98 90 33) moutiers-les-mauxfaits.fr > Rubrique « Mairie » > Demandes administratives,
- **Les Sables-d'Olonne** (Tél. : 02 51 23 16 00) lessablesdolonne.fr > Rubrique « Vivre aux Sables » > Documents officiels > RDV en ligne : carte identité / passeport.

PACS

1. Renseignements

- Prise d'informations sur le PACS (www.service-public.fr)
- Retrait des dossiers à l'accueil de la Mairie

2. Constitution du dossier

- Déclaration conjointe de PACS : CERFA n°15725
- Convention de PACS (au choix : CERFA n°15726*02 ou sur papier libre)
- Pièces d'identité originales
- Actes de naissance
- Pièces particulières pour les étrangers

3. Pré-enregistrement

- Dépôt du dossier complet
- Prise de rendez-vous

4. Enregistrement

- Signature de la convention par les partenaires
- Visa et signature par l'OEC (Officier d'État Civil)
- Délivrance du récépissé de déclaration

5. Post enregistrement

- Possibilité de modification du PACS
- Possibilité de dissolution du PACS

Informations et retrait des dossiers en Mairie

CADASTRE

Les plans de cadastre sont à demander :

- > soit auprès du Centre des Impôts des Sables d'Olonne, service cadastre (Tél. : 02 51 21 76 76),
- > soit sur le site web : www.cadastre.gouv.fr.



Capture et garde des animaux en divagation par la Police Municipale

L'animal en divagation est capturé par la Police Municipale qui met tout en œuvre pour retrouver son propriétaire, lequel devra régler les frais suivants :

- Frais de capture : 50 € ;
- Frais de garde : 10 €/jour.



Lutte contre les nuisibles

LE FRELON ASIATIQUE

La Communauté de communes prend en charge financièrement la destruction des nids afin de lutter contre l'invasion constante et croissante du frelon asiatique sur le territoire.

L'entreprise en charge de la destruction des nids pour la collectivité est la société Bioneo (Prophy Végétal) à La Roche-sur-Yon. Vous pouvez remplir une demande d'intervention en ligne (www.vendeegrandlittoral.fr/nuisibles) qui sera transmise au prestataire. Celui-ci prendra directement contact avec vous pour programmer une intervention.



RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX NUISANCES SONORES

L'arrêté préfectoral n°2013/MCP/06 du 12 juillet 2013 fixe toute une série de règles à respecter afin d'éviter les nuisances sonores en matière de **bruit de voisinage**.



* Sans excéder une période de 3 semaines
** Appareils électriques compris

	Du lundi au vendredi	Le samedi	Les dimanches et jours fériés
Activités professionnelles sur la voie publique ou dans des propriétés privées.	7h00 à 20h00	8h00 à 19h00	Interdiction (sauf urgence ou dérogation du Maire)
Appareils sonores de protection des cultures*	7h00 à 21h00	8h00 à 21h00	8h00 à 10h00 18h00 à 20h00
Appareils de bricolage, jardinage...**	8h30 à 12h00 14h00 à 19h30	9h00 à 12h00 15h00 à 19h00	10h00 à 12h00



Jard Utile (suite)

Location de salles et de matériel TARIFS 2022

TARIFS PRIVÉS COMPLEXE DES ORMEAUX	Week-end et fériés	Semaine
Caution à l'année pour les salles	500 €	
Caution ménage	130 €	
Petite salle et salle de réunion		
Vin d'honneur, assemblée générale	100 €	90 €
Soirée dansante, buffet froid, mariage	170 €	100 €
Utilisation le lendemain (ou groupe si mauvais temps)		50 €
Grande Salle		
Vin d'honneur, assemblée générale	120 €	100 €
Mariage, soirée dansante - <u>sans</u> la cuisine	320 €	220 €
Mariage, soirée dansante - <u>avec</u> la cuisine	450 €	330 €
Utilisation le lendemain		130 €
Salle de spectacle		
Caution pour la salle	500 €	
Caution ménage	130 €	
Congrès, assemblée générale	120 €	90 €
Concert, spectacle	170 €	130 €
TARIFS ASSOCIATIONS JARDAISES		
Caution à l'année pour les salles	500 €	
Caution ménage	130 €	
Complexe des Ormeaux - Petite salle		
Concours de cartes	60 €	
Soirée dansante		120 €
Complexe des Ormeaux - Grande Salle		
Concours de cartes - <u>sans</u> la cuisine	100 €	
Autres manifestations - <u>sans</u> la cuisine	100 €	
Autres manifestations - <u>avec</u> la cuisine	180 €	
Complexe des Ormeaux - Salle de spectacle		
Caution par manifestation à la salle de spectacle	500 €	
Caution ménage	130 €	
1 séance		90 €
Forfait 4 séances		220 €
Forfait 6 séances		310 €
Forfait 8 séances		400 €
Forfait au-delà de la 8 ^e séance		420 €
Complexe des Ormeaux - Parking pour manifestations	50 €	
Tarifs ensemble du complexe des Ormeaux		
Forfait		350 €
LOCATION DE MATÉRIEL		
Caution		120 €
Sono		35 €
Barnum		45 €
Table		5 €
Chaise		1 €
Banc de 4 places		2 €
Banc de 6 places		3 €
Ganivelles		2 €
Grilles d'exposition (la grille)		2 €

État Civil 2021



MARIAGES (8 en 2021)

09 septembre	Elise MALIFARGE et Frédéric PROUTEAU
11 septembre	Aurélie HAVDALA et Stéphane DALLY CAJETAN
03 décembre	Bettina MISSLER et Serge CLAUSTRAT

NAISSANCES (7 en 2021)

09 février	June PAQUEREAU
04 mai	Axel LACOMBE
02 septembre	Meya BULTEAU

Les personnes ci-dessus nommées ou leur représentant, ont donné leur accord à la présente publication.

DÉCÈS

04 janvier	Serge COFFIN
05 janvier	Annick DELVALLÉE née EMERY
11 janvier	Daniel GRÉGOIRE
14 janvier	Denise GUILLOIS née GOURAUD
16 janvier	Yolande CAPELLE née BOCQUET
26 janvier	Roland COTREL
29 janvier	Michel MOREAU
01 février	Ginette ROBIN née CHARTAUD
02 février	Laurent BIGOT
21 février	Michelle MORNET
24 février	Jacqueline BEYLEMANS
26 février	Anne-Marie PIONNIER née OLIVIER
27 février	Odile CLUZEAU née MORISSET
28 février	Yves LE GOFF
06 mars	Patrick BOULAIS
08 mars	Rémy BOCQUIER
10 mars	Jacqueline BEAUFILS née SAULNIER
15 mars	Carmen RAMBAUD née AUBRY
15 mars	Antonio DE FREITAS
27 mars	Michel LEGARDIEN
29 mars	Fernand PIVETEAU
30 mars	Olivier GRATIEN
02 avril	Bernard LIÈGE
06 avril	Jeanine BOIRON née BRUXELLE
11 avril	Serge DESCUBES
13 avril	Edith RAVON née GIRAUD
26 avril	Laure FONS née JUAN
26 avril	Solange PIVETEAU née MARCETEAU
28 avril	Henriette DRUET
03 mai	Colette GOILLOT née BUSCAIL
05 mai	Denise BELLAMY née AUGER
11 mai	Annik BELLEC née FLEYGNAC
12 mai	Micheline TRILLAUD née LEGRAND
12 mai	Jackie GUILLON
13 mai	Guy MOURCELY
16 mai	Joëlle PFAFF née VINATIER
22 mai	Brigitte PRIGENT née LE MAO
03 juin	Louis GRAVE
05 juin	Thierry VEAU
20 juin	David MIALLET
22 juin	Gérard FLEURY
3 juillet	Denise LARTIGUE née FLÉCHEUX
10 juillet	Monique PATEAU née BILLY
12 juillet	Nicole BLAIN
22 juillet	Robert DUCHEZ
23 juillet	Solange DENIS née TENAILLEAU
29 juillet	Michel CHARNEAU
01 août	Edmonde BONTEMPS née CRÉPEAU
03 août	Paulette DARDENNÉ née GONTIER
04 août	André VANTHUYNE
13 août	Robert CHARPENTIER
19 août	Claudine MARTIN née LEFÈVRE
29 août	Monique BECHAUD née SANZEY
01 septembre	Jacques BÉNY
12 septembre	Christophe PIERGIOVANNI
27 septembre	Luc LAIGNON
06 octobre	Gilbert RAVEUX
09 octobre	Renée MORIN
20 octobre	Lucette BELLANGER née MENANT
23 octobre	Jean-Claude MIALLET
24 octobre	Marthe JOUSSEMET née GROLIER
28 octobre	Jeanine POUCANT née GROLIER
01 novembre	Gilbert PENNAMEN
05 novembre	René LELEU
09 décembre	Josette JOUIN née SUAUD
11 décembre	Nicolle CELLIER née DELAIRE
12 décembre	Gilbert FREQUELIN



“EN TOUT TEMPS, JE BRILLE”
DEVISE DE JARD-SUR-MER

SUIVEZ-NOUS !
WWW.VILLE-JARDSURMER.FR

